



CANADIAN ASSOCIATION OF PARLIAMENTARIANS  
ON POPULATION AND DEVELOPMENT



ASSOCIATION CANADIENNE DES PARLEMENTAIRES  
POUR LA POPULATION ET LE DÉVELOPPEMENT

# Mémoire à Affaires mondiales Canada Examen de l'aide internationale

Juillet 2016

**Mots clés :** Santé et droits des femmes et des enfants, santé et droits sexuels et génésiques, approche féministe, approche fondée sur les droits de la personne, situations de crise humanitaire, livrer des résultats.

***Au sujet de l'ACPPD :** L'Association canadienne des parlementaires pour la population et le développement (ACPPD) fournit un forum pour l'échange d'idées sur la population, la santé sexuelle et reproductive, l'égalité des genres, les droits de la personne et les questions de développement, au Canada et dans le monde. Fondée en 1997, l'ACPPD est ouverte à tous les sénateurs et députés en exercice. Pour plus d'information, visitez [www.cappd.ca](http://www.cappd.ca).*

## Leadership canadien en matière de santé et droits sexuels et génésiques (SDSG)

**Une stratégie complète en matière de SDSG** est requise pour guider le leadership canadien dans toutes les sphères d'activité d'Affaires mondiales Canada (c.-à-d., aide au développement, diplomatie, politiques étrangères, multilatérale, etc.). Le rôle le plus important que le Canada puisse jouer réside dans son leadership politique, en particulier en ce qui concerne les éléments plus délicats de l'ordre du jour en SDSG, comme les soins d'avortement sécurisé et la sexualité des adolescents. Ceci nécessiterait la mise en œuvre de perspectives féministes et fondées sur les droits ainsi que de stratégies intégrées et intersectionnelles; de solides mécanismes de reddition de comptes; et la mobilisation de l'expertise canadienne et mondiale en SDSG.

**Les sections qui suivent décrivent des domaines clés nécessitant des investissements ciblés, tant en termes de plaidoyer que de soutien à la mise à l'échelle des services et de l'information de qualité en matière de SDSG – tout en suivant les domaines énoncés dans le Document de consultation de l'Examen de l'aide internationale (EAI).**

### La santé

**Le progrès dans ce domaine nécessitera une solide approche intersectionnelle visant à travailler dans l'ensemble – et au-delà – des compartiments qui existent dans le mouvement SDSG.** Cette approche inclut de veiller à ce que des soins d'avortement sécurisé et de contraception soient intégrés, ou d'intégrer les initiatives qui couvrent d'autres aspects en SDSG et qui sont souvent isolés en des volets distincts (p. ex., ITS, droits sexuels, VIH, etc.).

**L'intégration nécessite d'adopter une approche exhaustive.** Les arguments pour l'intégration incluent le renforcement des systèmes de santé. Par exemple, la flambée de virus Zika a mis en relief des lacunes dans la capacité des systèmes de santé de répondre à des besoins de santé sexuelle et génésique (SSG) dans les pays à revenu moyen. Un autre exemple est la réponse à l'enjeu des mariages infantiles, précoces et forcés – qui nécessite une approche intersectionnelle et intersectorielle visant à aborder les causes sous-jacentes d'ordre juridique, social, culturel, religieux et traditionnel, et ce dans les secteurs de la justice, de l'éducation et de la santé. Une approche intégrée nécessite de délaissier une approche axée sur l'approvisionnement, au profit d'une approche centrée sur la demande. Une approche centrée sur la demande se concentre sur les besoins et les réalités des individus, plutôt que sur des interventions en matière de santé qui sont verticalisées et qui découlent d'ordres du jour déterminés en fonction des donateurs et des limites des ressources.

### Attribuer au moins 10 % de l'aide publique au développement à la santé et aux droits sexuels et génésiques

Le Canada doit emboîter le pas à la communauté des donateurs et s'en faire un leader, vers des investissements qui vont au-delà des cibles mondiales actuelles.<sup>1</sup> Le Canada devrait investir au minimum 500 millions \$/année en financement nouveau, en sus des sommes actuelles, et s'y engager pour dix ans et avec la répartition suivante :

<sup>1</sup> Y compris la cible de 10 % de l'aide étrangère pour la santé et les droits sexuels et génésiques, convenue lors de la Conférence internationale des parlementaires sur l'application des programmes d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (PA CIPD).

- Au moins 400 millions \$/année pour l'accès universel à l'information et aux services en matière de SSG, en particulier la contraception et les soins complets d'avortement, en se concentrant sur les plus pauvres et les plus vulnérables;
- Au moins 100 millions \$/année pour que des organismes féministes, y compris pour des organismes dirigés par des jeunes et des organismes œuvrant pour les droits des femmes, travaillent au plaidoyer en matière de SDSG, par les moyens suivants :
  - Financement direct et financement (sollicité, ciblé ou non sollicité) par le biais d'organismes de la société civile (OSC) (en versant du soutien aux intervenants qui font le plaidoyer avec légitimité et crédibilité);
  - Établir des mécanismes diversifiés de soutien financier et/ou s'y joindre;
  - Faire un plaidoyer gouvernemental et politique de façon directe;
  - Repérer et saisir des occasions de plaidoyer en SDSG.

## Les adolescents et les jeunes

Il est nécessaire d'investir en SDSG pour adolescents – tant comme impératif relevant des droits de la personne que comme reconnaissance de l'impact considérable sur d'autres résultats du développement. Ceci requiert d'investir dans les enjeux négligés, dans le contexte de SDSG pour adolescents, notamment en lien avec l'avortement, la contraception, la contraception d'urgence, le traitement du VIH ainsi que les soins et le soutien en la matière, l'éducation complète en matière de sexualité, l'élimination des mariages infantiles, précoces et forcés, des services accueillants pour les jeunes ainsi que la collecte de données concernant les 10 à 14 ans. **Les nouvelles politiques canadiennes d'aide internationale doivent signaler un engagement explicite à la promotion et à l'action pour catalyser l'action collective à l'appui de la santé et des droits sexuels et génésiques des jeunes, par les moyens suivants :**

- Inciter les partenaires mondiaux à faire face à leur responsabilité de mettre en œuvre des initiatives de SDSG pour les adolescents;
- Appliquer une perspective jeunesse et au motif du genre, de façon cohérente à tous les programmes, y compris en SDSG et au-delà;
- Créer des partenariats avec des organismes-jeunesse et des joueurs dans ce domaine qui travaillent en SDSG pour les adolescents;
- Appuyer une éducation complète en matière de sexualité visant à éliminer les normes et stéréotypes fondés sur le genre, contrer la discrimination et la stigmatisation, accueillir la diversité et respecter les capacités en évolution des jeunes; le plaidoyer par et pour les adolescents; l'inclusion d'efforts pour abroger les lois et pratiques discriminatoires (y compris celles qui empêchent les jeunes de trouver accès à des services en l'absence de consentement parental);
- Faire progresser les normes et standards internationaux en plaidant pour la création d'un guide technique à l'intention des États, concernant l'application d'une approche fondée sur les droits de la personne pour la mise en œuvre de politiques, programmes et formations en matière d'éducation sexuelle complète; partager des pratiques exemplaires;
- Soutenir les services pour adolescents, y compris des initiatives comme des organismes-jeunesse appuyant des organismes d'aide entre pairs ainsi que des établissements de santé offrant des services pour jeunes adolescentes; et
- Investir dans des recherches examinant les obstacles à l'accès des adolescents à l'information et aux services en matière de SDSG, et tentant d'y répondre.

## La gouvernance, la diversité, le pluralisme et les droits de la personne

L'adoption d'une approche fondée sur les droits de la personne, pour l'aide internationale du Canada, requiert un solide engagement à la responsabilisation des voix à tous les échelons décisionnels, un soutien pour des initiatives visant à contester des lois et politiques discriminatoires, de même que l'avancement des normes de droits de la personne dans les forums mondiaux portant sur les politiques. Des organismes non gouvernementaux (ONG) canadiens et des partenaires mondiaux jouent un rôle important afin d'améliorer le respect, la protection et la réalisation des droits de la personne. **Les nouvelles politiques canadiennes sur l'aide internationale doivent investir dans le plaidoyer en SDSG venant d'organismes féministes, y compris des organismes dirigés par des jeunes et des organismes de promotion et de défense des droits des femmes, par les moyens suivants :**

- Financer directement des organismes qui font du plaidoyer (avec légitimité et crédibilité) qui sert à promouvoir le respect des droits de la personne et la mise en œuvre complète des normes de droits de la personne en lien avec les enjeux en SDSG;
- Financer des organismes qui travaillent pour la réforme des lois et politiques restrictives en matière d'avortement;
- Établir des mécanismes diversifiés de financement pour le plaidoyer en SDSG (ou se joindre à de tels mécanismes);
- Faire un plaidoyer gouvernemental et politique de façon directe;
- Repérer et saisir des occasions de plaidoyer en SDSG; et
- Soutenir la capacité de la société civile pour bâtir des mouvements à l'appui d'actions en SDSG.

## L'égalité des genres et les droits des femmes

Un pilier distinct concernant l'égalité des genres et les droits des femmes viserait l'application concrète des principes féministes par des programmes ciblés dans des domaines qui ne sont pas englobés par les autres éléments des politiques en matière d'aide internationale. **Les nouvelles politiques canadiennes en matière d'aide internationale doivent établir un pilier distinct concernant l'égalité des genres et les droits des femmes, consistant à :**

- Attribuer **20 % de l'ensemble des investissements d'aide** ayant pour principaux points de mire **l'avancement des droits des femmes et l'égalité des genres**. Dans ce cadre, le Canada devrait consacrer **100 millions \$/année à un fonds explicitement destiné à des organismes féministes**, y compris des organismes dirigés par des jeunes et des organismes œuvrant pour les droits des femmes;
- **Maintenir un instrument de financement pour les organismes féministes, y compris des organismes locaux dirigés par des femmes et par des jeunes** qui sont à l'avant-plan des efforts pour améliorer le respect, la protection et la réalisation des droits des femmes;
- **Établir des occasions diversifiées de financement soutenu, pluriannuel et souple ainsi que de financement d'opération pour ces organismes;**
- **Investir dans des recherches pour examiner les normes et stéréotypes du genre**, les structures de pouvoir, l'inégalité systémique et l'intersectionnalité, et pour y répondre;
- **Constituer un bassin d'experts techniques dotés des ressources nécessaires à offrir une analyse selon le genre, pour tous les domaines de programmes ;** et renforcer la capacité des acteurs d'Affaires mondiales Canada et d'autres, d'adopter les principes féministes;

- **Soutenir des efforts pour répondre aux causes sous-jacentes de la violence fondée sur le genre** en examinant de façon holistique la discrimination sous toutes ses formes, y compris les normes sociales, les lois et politiques ainsi que les institutions;
- **Collaborer régulièrement avec des organismes féministes, des organismes dirigés par des jeunes et des organismes œuvrant pour les droits des femmes, au Canada, à l'échelon mondial et dans le Sud mondial, concernant les points de mire thématiques de programmes futurs;** et
- **Exercer un leadership au sein de la communauté des donateurs, pour renforcer les pratiques actuelles de surveillance et d'évaluation** qui assurent l'imputabilité et la reconnaissance pour les dépenses dans ce domaine.

## L'aide humanitaire, la paix et la sécurité

Des données récentes démontrent clairement comment les femmes et les filles sont affectées de façon disproportionnée lorsqu'une crise sévit – que ce soit lié à un conflit, aux changements climatiques ou à des catastrophes naturelles. D'après le rapport *État de la population mondiale 2016* du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUP), des lacunes dans la prestation de soins complets de santé maternelle, par exemple, contribuent au fait que trois cinquièmes de l'ensemble des décès maternels se produisent dans des contextes précaires ou de crise humanitaire. Le rapport met en relief de façon plus générale des lacunes dans l'accès à des services de soutien pour les survivantes à la violence sexuelle, en particulier la prophylaxie post-exposition, la contraception d'urgence et les antibiotiques pour prévenir des ITS, entre autres enjeux particuliers en situation de crise humanitaire. Le FNUP et d'autres joueurs mondiaux<sup>2</sup> démontrent que les services en matière de SDG en situation de crise humanitaire sont systématiquement sous-financés et négligés depuis des décennies, et que cela entraîne souvent que les services de santé sexuelle et génésique sont carrément exclus des stratégies de réponse. Investir en SDG peut sembler constituer un fardeau additionnel à court terme, mais cela a de nombreux effets positifs à court terme et à long terme – en particulier en ce qui concerne l'accroissement de la résilience et l'objectif de briser le cycle de violence (en particulier la violence sexuelle et fondée sur le genre).

**L'approche canadienne à l'aide humanitaire, dans le cadre des nouvelles politiques sur l'aide internationale, doit :**

- Établir des investissements ciblés dans des domaines généralement négligés de l'aide humanitaire, notamment la contraception d'urgence et une gamme de moyens de contraception et des soins complets d'avortement;
- Prendre des mesures pour répondre aux facteurs sur le plan de la demande dans la prestation d'aide humanitaire, et en particulier en ce qui concerne la santé (y compris les droits sexuels et génésiques) et le soutien à l'intention des survivantes de violence sexuelle;
- Investir dans des organismes féministes, y compris des organismes dirigés par des jeunes et des organismes œuvrant pour les droits des femmes, qui travaillent à l'avancement en SDG dans les situations précaires et de crise humanitaire, et à l'application de la Résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU;
- Aborder l'éventail complet des piliers pertinents aux femmes, à la paix et à la sécurité : participation (appuyer la participation à part entière des organismes et activistes féministes à la prévention des conflits, aux négociations de paix, consolidation et redressement de la paix); protection (répondre à la violence sexuelle liée à des conflits); prévention (investir dans la

<sup>2</sup> <https://www.theguardian.com/global-development/2015/aug/06/reproductive-health-in-crises-women-family-planning-abortion-inter-agency-working-group>

prévention des conflits); et efforts de secours et de relèvement (veiller à ce que l'on porte attention aux droits des femmes et à l'égalité des genres dans les initiatives d'aide humanitaire et de relèvement post-conflit);

- Investir dans des recherches qui examinent le manque de services en matière de SDSG dans le cadre de l'aide humanitaire et tenter de répondre aux lacunes;
- Assurer l'application des principes féministes à l'échelle de tous les efforts d'aide humanitaire; et
- Assurer la coordination entre les efforts de développement et l'aide humanitaire ainsi que les efforts de paix et de sécurité.

## Rôle des parlementaires dans l'avancement des priorités de l'aide internationale

Les parlementaires peuvent jouer un rôle vital pour soutenir les gouvernements dans la réalisation de leurs engagements en matière d'aide internationale et le respect de leurs obligations de droits de la personne, en particulier dans le domaine SDSG, par les moyens suivants :

- Servir de leaders d'opinion en impliquant des groupes constitutifs et le public (par des assemblées publiques sur des enjeux mondiaux de SDSG, des énoncés publics, des communiqués de presse, des déclarations au Parlement et aux médias, etc.);
- Participer au dialogue mondial sur les politiques (y compris la Conférence mondiale des parlementaires du G7 pour la population et le développement, les commissions fonctionnelles des Nations Unies (p. ex., Commission de la condition de la femme de l'ONU), séances du Conseil des droits de l'homme de l'ONU, etc.) et y représenter le Canada;
- Faciliter le dialogue entre les dépositaires d'enjeux et les ministères pertinents (en particulier pour la mise en œuvre des Objectifs de développement durable – au Canada et dans le monde);
- Encourager la transparence et la participation des groupes marginalisés, des organismes de défense des droits de la personne, des organismes dirigés par des jeunes et des organismes œuvrant pour les droits des femmes, entre autres, dans les décisions relatives à l'aide internationale;
- Amorcer des recherches et un dialogue sur des enjeux mondiaux de SDSG (par des comités parlementaires, des groupes d'amitié et associations parlementaires, etc.);
- Prendre part à des discussions bilatérales avec des parlementaires d'autres pays afin de répondre aux enjeux mondiaux de SDSG par l'aide internationale et le dialogue sur les politiques mondiales;
- Surveiller la mise en œuvre des programmes d'aide internationale et des dépenses d'aide publique au développement.

## Leadership politique canadien en SDSG

Le Canada peut miser sur des occasions spécifiques pour faire preuve d'un leadership à la fois nouveau et maintenu en matière de SDSG, d'égalité des genres – et dans l'adoption d'une approche féministe à l'aide internationale. Voici quelques exemples de telles occasions :

- **Profiter du moment du sommet des leaders du G7** : organiser un **Sommet mondial sur l'accès universel en matière de SDSG** au Canada en 2018;

- **Créer un cercle des donateurs en SDSG**, composé de ceux qui ont une ligne de pensée similaire et s'intéressent à répondre à des lacunes et domaines négligés du financement en SDSG et à tirer des leçons des pratiques exemplaires;
- **Être l'hôte de la prochaine Global Safe Abortion Conference, en 2017** (la plus récente a eu lieu à Londres en 2007); dans l'objectif d'établir un partenariat mondial pour des soins sécurisés d'avortement (« Avortement sécurisé 2027 »), semblable à l'initiative FP2020;
- **Faire avancer la santé et les droits sexuels et génésiques dans les dialogues sur les politiques, dans des forums des Nations Unies et autres instances des droits de la personne**, y compris l'Assemblée générale (de l'ONU), les commissions fonctionnelles, le Conseil des droits de l'homme, les instances régionales en matière de droits de la personne, etc.;
- Faire pression pour un point de mire accru en SDSG dans une perspective de droits de la personne, dans le rôle du Canada lors du rassemblement pour la reconstitution des ressources du Fonds mondial, en septembre 2016;
- Apporter une approche fondée sur les droits, au **Mécanisme de financement mondial et dans d'autres mécanismes de financement groupé** : faire en sorte que les indicateurs soient fondés sur les droits, faire pression pour le soutien à une approche complète en SDSG (compris l'appui à l'avortement sécurisé et le plaidoyer en matière de SDSG);
- **Attirer l'attention sur des aspects négligés en SDSG lors du Sommet des Nations Unies pour les réfugiés et les migrants**, en septembre 2016 : y compris un point de mire sur l'avortement sécurisé et la contraception d'urgence;
- **Nommer des ambassadeurs ou envoyés ou conseillers spéciaux** : collaborer au dialogue avec des experts et d'autres pays aux visions similaires; être leader de dialogues pour évaluer les meilleurs moyens de soutenir et de galvaniser les efforts (c.-à-d., modèle néerlandais, avec un ambassadeur et un jeune ambassadeur travaillant ensemble en SDSG);
- Organiser un **lancement public de la stratégie SDSG**; et
- Convoquer un **groupe d'experts pour explorer des stratégies d'avancement SDSG au palier mondial** ([Consultation des leaders mondiaux unis pour l'avortement sécurisé et légal](#)).

## Principes féministes et approche fondée sur les droits de la personne

Le Canada devrait être un porte-étendard d'une approche visant à répondre aux causes sous-jacentes des inégalités structurelles et systémiques et à transformer les systèmes de pouvoir, dont plusieurs sont enracinés dans des construits sociaux et des tentatives patriarcales de contrôler le corps et la sexualité des femmes, des adolescentes et des personnes qui ne correspondent pas aux normes de genre. Les principes féministes incluent : l'autonomie, le choix, la capacité d'agir, l'habilitation et l'intersectionnalité. Les principes fondamentaux des droits de la personne incluent la non-discrimination, l'égalité, la transparence, la viabilité, l'habilitation, la réponse aux causes sous-jacentes, l'imputabilité et la participation. L'approche féministe et l'approche fondée sur les droits de la personne présentent d'énormes recoupements et elles se renforcent l'une l'autre. **Le Canada peut promouvoir une approche féministe et fondée sur les droits de la personne par les moyens suivants :**

- Soutenir les organismes qui détiennent une expertise reconnue en SDSG, ce qui inclut ceux qui travaillent dans des domaines actuellement négligés dans le contexte du développement international;
- Soutenir les politiques et le plaidoyer, et non seulement la prestation de services;
- Soutenir des organismes qui travaillent à l'imputabilité concernant les droits de la personne et qui renforcent la capacité d'organismes féministes, y compris des organismes dirigés par des jeunes et

des organismes œuvrant pour les droits des femmes, d'influencer la réforme et la mise en œuvre des lois et politiques;

- Adopter des méthodes participatives tout au long des phases de planification, de réalisation et d'évaluation des projets;
- Rehausser la sensibilisation des femmes pauvres et marginalisées, en ce qui concerne leurs droits et leur accès à l'information et à la justice;
- Offrir du soutien financier et politique aux défenseurs féministes des droits de la personne;
- Renforcer la capacité des organismes de s'auto-organiser autour des priorités des femmes pauvres et marginalisées et d'autres individus;
- Développer un cadre d'imputabilité qui soit féministe et fondé sur les droits de la personne, pour le suivi et les comptes rendus des résultats (y compris des moyens pour mieux mesurer le changement qualitatif et l'intégration des indicateurs féministes et fondés sur les droits de la personne); et
- Développer des stratégies pour évaluer le rôle du Canada dans les forums multilatéraux, dans des perspectives féministe et fondée sur les droits de la personne.

Cette approche doit être appliquée à tous les secteurs du développement et à toutes les sphères de travail (c.-à-d. bilatérale, multilatérale, humanitaire ainsi que dans le domaine des politiques et dans les partenariats).